



Refus de licenciement a l amiable

Par **rac 77**, le **28/01/2011** à **20:45**

Bonjour, rnje suis actuellement employe en tant que technicien sav et je fais en moyenne 5000kms par mois et j en ai parle a mon chef d'agence afin de me diminuer mon secteur de travail qui est savoie/haute-savoie et de revoir l organisation de mes journees et il m a répondu que l entreprise ne savait pas faire. je lui donc suggérer un licenciement à l'amiable qu il m a bien sur refusé puis m a dit que si je voulais quitter l'entreprise il fallait que je démissionne puis enfin que la société ne licencie pas. rnquelle solutoin ai-je? rnla société a-t-elle le droit de payer des heures supplémentaires en primes d'activités. rnmerci d'avance à tous pour votre aide.

Par **P.M.**, le **28/01/2011** à **22:31**

Bonjour, rnUn licenciement à l'amiable n'existe pas et l'employeur peut refuser de conclure une rupture conventionnelle... rnIl n'a pas le droit de vous payer les heures supplémentaires sous forme de primes...

Par **DSO**, le **30/01/2011** à **10:29**

Bonjour, rnJ'ajouterai simplement que lorsqu'un employeur rémunère les heures supplémentaires sous forme de primes, c'est pour détourner la loi et ne pas payer l'intégralité des heures effectuées. rnCordialement, rnDSO